

Honorable Jim Flaherty
Ministre des Finances
110, rue O'Connor, 21^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Honorable John Baird
Ministre des Transports
Place de Ville, 300, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5

CC : Denise Savoie, députée
Bureau 524, Édifice de la Confédération
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Courriel : SavoieD0@parl.gc.ca

Messieurs les ministres,

Je vous écris pour vous faire part de mon appui à l'égard du projet de loi C-466, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (avantage relatif au transport)* (www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Docid=4174281&file=4)

Ce projet de loi encouragerait fortement les employeurs à offrir à leurs employés des indemnités de transport collectif, plutôt que les indemnités de stationnement qu'ils offrent habituellement. Des politiques semblables ont été mises en œuvre aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ce projet de loi offrirait de nombreux avantages importants :

- Elle permettrait à des centaines de milliers de travailleurs canadiens de réaliser des économies.
- Elle encouragerait fortement les employeurs à soutenir les modes de transport efficaces (le vélo, le covoiturage et le transport collectif).
- Elle augmenterait de façon considérable le nombre de passagers du transport collectif et, par le fait même, les revenus de transport et la productivité globale des réseaux de transport.
- Elle réduirait la consommation d'énergie et les émissions de polluants, ce qui aiderait le Canada à respecter ses engagements internationaux en matière de réduction des émissions.
- Elle réduirait la congestion des artères, les coûts liés à l'entretien du réseau routier et des stationnements, ainsi que les accidents de la route, tout en augmentant la productivité économique.
- Elle servirait de complément au crédit d'impôt pour le transport prévu dans le Budget de 2006.
- Elle permettrait de démontrer l'engagement du Canada à innover en matière de politiques de transport urbain.

Des études du gouvernement fédéral indiquent que ce projet de loi est très rentable de façon générale (*Statut d'exemption fiscale pour les indemnités de transport public financées par l'employeur, Table ronde sur les transports, Processus national sur le changement climatique et Transports Canada, www.vtpi.org/IBI_TransitTax_1999.pdf*). En fait, ces études classaient le projet de loi en question comme le plus rentable en matière de réduction des émissions de polluants liées au transport parmi la dizaine de stratégies évaluées (*Les transports et le changement climatique : options à envisager, Transports Canada*).

Pour ces raisons, je demande respectueusement au gouvernement d'agir rapidement afin d'exempter d'impôt les indemnités de transport collectif payées par l'employeur, pour les employés.

Je vous prie d'accepter, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.